



**MINISTÈRE
DES SANS-PAPIERS**

*Liberté
Égalité
Régularisez*

Paris, le 16_OCTOBRE_2025

Le ministre d'État, ministre des sans-papiers
à
Monsieur le préfet de police
Mesdames et Messieurs les préfets de département

La refonte profonde des politiques migratoires pour tendre vers la liberté de circulation et d'installation dans une dynamique d'égalité des droits entre toutes et tous, indépendamment du statut ou de la nationalité, constitue une priorité du gouvernement. En effet, l'urgence qui doit mobiliser l'ensemble des services préfectoraux est l'élaboration d'un cadre permettant **la construction d'une société pleinement inclusive et apaisée**. Il est dès lors nécessaire de prendre le contre-pied de la législation et des pratiques administratives de ces dernières décennies.

La régularisation et l'expulsion font aujourd'hui partie d'un même processus et d'une même politique qui visent à dissuader et réprimer les migrations. Les critères de régularisation se restreignent et se complexifient au fil des réformes. Se voyant refuser le renouvellement ou retirer leur titre de séjour, de plus en plus de personnes en situation régulière basculent dans l'irrégularité administrative. En parallèle, un nombre croissant de demandes de titres de séjour aboutissent à une mesure d'éloignement, privant les personnes de toute perspective de régularisation. Cette fabrique de personnes sans-papiers alimente une machine à expulser qui, in fine, place les femmes et hommes concerné-e-s dans une situation de marginalisation, de précarité et d'insécurité dont il est de plus en plus difficile de sortir.

Cette situation doit changer.

L'objectif de la présente circulaire, en parallèle de la réforme menée, est de **favoriser une logique d'accueil** qui, non seulement briserait ce cercle de l'irrégularité, mais contribuerait également à l'endiguement de la peur fantasmée des personnes migrantes, de la xénophobie et du racisme, et en conséquence, à faire cesser des logiques de "bouc-émissaire" qui font peser sur les personnes étrangères nombre de problèmes sociétaux, dont la résolution passe en réalité par des mesures aux objets bien éloignés des politiques migratoires.

Pour répondre à ces enjeux, et dans le strict respect des valeurs promues par la France, il est nécessaire de définir des nouvelles orientations générales, adaptées à la situation migratoire de notre temps, selon les prérogatives suivantes :

1) Supprimer toute mesure de bannissement faisant obstacle à une demande de régularisation, comme c'est le cas des obligations de quitter le territoire français (OQTF) et des interdictions de retour sur le territoire français (IRTF).

Il convient de cesser la politique absurde de systématisation des OQTF : avec plus de 120 000 mesures d'expulsion délivrées chaque année, la France en délivre largement plus que ses voisins européens.

Un bon nombre d'entre elles sont édictées sans prise en compte sérieuse de la situation des personnes et une majorité est assortie d'une IRTF. Or, ces mesures administratives représentent une entrave à une demande de régularisation en plus d'une mise au ban de la société, consécutive à la privation des droits les plus élémentaires : étudier, travailler, se loger, s'unir, se soigner ou circuler par exemple.

2) Régulariser de manière large et durable toutes les personnes étrangères présentes en France.

A l'heure actuelle, la loi prévoit une quarantaine de catégories qui ouvrent un droit au séjour. Il est indispensable de mettre fin à un empilement illisible de catégories et de critères.

La régularisation des personnes étrangères doit être générale et non catégorielle pour que toutes les situations individuelles soient reconnues comme créatrice d'un droit au séjour. Aucune hiérarchisation ne doit être retenue entre la situation d'un.e jeune majeur.e, d'un.e travailleur et travailleuse sans-papiers, d'un.e parent d'enfant scolarisé.e, d'une personne déboutée du droit d'asile.

Il convient de délivrer un titre unique et stable, pour plusieurs années et autorisant à exercer toute activité professionnelle dans le secteur de son choix.

3) Construire l'égalité des droits pour toutes et tous en matière d'accès au travail et à la protection sociale, indépendamment du statut administratif ou de la nationalité.

L'intégration est actuellement conçue comme un préalable à l'obtention du titre de séjour. Il est dès lors urgent d'inverser cette logique et concevoir la régularisation comme un facteur d'intégration. C'est la régularité et la stabilité du séjour qui accroissent la confiance dans l'avenir et encouragent la participation à la vie sociale, politique, économique et culturelle.

L'ensemble de ces mesures implique qu'une grande partie des dépenses affectées à la politique migratoire pourra être dégagée et déployée à d'autres domaines des politiques publiques, en particulier celles dédiées à l'inclusion et à la lutte contre toutes les formes de précarité.

En raison des impératifs liés à ces mesures d'ampleur, vous porterez une attention particulière et personnelle à la mise en œuvre sans délai du dispositif fixé par cette circulaire.

Vous l'aurez compris, cette circulaire est fictive. La situation qu'elle dépeint est en revanche bien réelle, tout comme les revendications énoncées ci-dessus. À travers cette mobilisation La Cimade appelle à un profond changement des politiques migratoires, pour construire une société plus inclusive et apaisée.

**AVOIR DES PAPIERS,
C'EST PAS DONNÉ
À TOUT LE MONDE.**



 La Cimade